

**Projet d'explication de vote sur le rapport « Modernisation de l'action publique régionale: expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions » - Jean LAFONT**

Le rapport que nous venons d'examiner traite d'un sujet important, la simplification des procédures d'aides aux associations. Son champ, limité au départ aux modalités de versement des subventions, a pu heureusement s'enrichir grâce à l'adoption d'amendements présentés par le groupe EELV, à l'issue d'un travail engagé avec des représentants associatifs, et notamment le Collectif des associations citoyennes (CAC).

Il s'agit d'un premier pas significatif, qui permettra d'apporter à court terme des réponses aux difficultés rencontrées par nombre d'associations petites et moyennes. Mais, au delà, il permettra aussi d'enclencher une dynamique plus large avec le secteur associatif, à travers la création d'une plateforme de dialogue.

Ce n'est un secret pour personne, beaucoup d'associations se battent aujourd'hui pour leur survie, en raison de la conjonction de plusieurs facteurs:

- le recul des financements publics, les aides aux associations étant souvent les variables d'ajustement des budgets
- la progression des appels d'offres
- la complexité des procédures d'aides, peu adaptées aux petites structures et souvent disproportionnées par rapport au montant des subventions.

Si, dans leur majorité, les associations avec lesquelles nous avons travaillé reconnaissent la diversité et la pertinence des subventions mises en place par la Région, ainsi que la qualité du dialogue avec les services en charge de l'instruction, elles rencontrent de réelles difficultés dans les règles d'instruction, de versement des subventions et d'évaluation.

C'est ce qui a conduit le groupe EELV à proposer un voeu en septembre 2013, conscient que la survie de ce secteur associatif était un enjeu pour notre région, car celui-ci joue un rôle essentiel dans la vie démocratique et la cohésion sociale et concourt, à travers ses responsabilités sociétales et les valeurs qui l'animent, à des objectifs communs avec la Région. A travers ses engagements dans l'intérêt de la collectivité, il participe également à la création d'un nombre important d'emplois de proximité.

Avec ce rapport, nous allons franchir une première étape.

La mise en place rapide de la plateforme de dialogue entre acteurs associatifs, élus et administration doit nous permettre d'avancer encore sur l'allègement des procédures, à travers de nouvelles expérimentations, dont un bilan devra également être tiré en temps utile, afin de nourrir la révision du prochain règlement budgétaire et financier.

Elle doit permettre aussi de travailler à la déclinaison au niveau régional de la Charte Nationale d'Engagements Réciproques signée en février 2014 par l'État, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales. Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre chargée de la vie associative, a annoncé dans ce cadre un « choc de simplification » et a confié une mission en ce sens à Yves Blein, député du Rhône, afin (je cite) « d'alléger les contraintes administratives et bureaucratiques et permettre aux responsables associatifs de se concentrer sur le coeur de leur mission ». La Région IDF, qui se veut exemplaire, doit être à la tête de cette dynamique.

Je rappellerai enfin que le voeu EELV « pour un partenariat renforcé entre l'IDF et le secteur associatif » voté par notre assemblée en septembre dernier prévoyait l'étude d'un fonds d'urgence pour aider les associations en difficulté ainsi que la création d'une plateforme d'échange de ressources sur le site de la région pour faciliter la mise à disposition de locaux de la région et de matériel informatique. Nous sommes attentifs aux suites qui seront apportées à ces propositions.

En conclusion, le groupe EELV votera bien évidemment ce rapport.